

# Togo

## Mise à jour

Angela Benidir-Müller

Weyermannsstrasse 10  
Postfach 8154  
CH-3001 Bern

Für Paketpost:  
Weyermannsstrasse 10  
CH-3008 Bern

T++41 31 370 75 75  
F++41 31 370 75 00

info@osar.ch  
www.osar.ch



PC-Konto  
30-16741-4  
Spendenkonto  
PC 30-1085-7

Berne, 30 septembre 2005

A propos de l'auteur :

Angela Benidir-Müller, ethnologue, a travaillé plusieurs années en qualité de représentante d'œuvres d'entraide, ainsi que d'auxiliaire pour les procédures d'asile à l'Office fédéral des réfugiés (aujourd'hui Office fédéral des Migrations, BFM) En 2004, elle a effectué un stage au département « Pays d'origine » de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR). En mars 2005, Angela Benidir-Müller a publié un document thématique intitulé «[Identitätsdokumente in ausgewählten afrikanischen Flüchtlings-Herkunftsländern](#)» (*Les papiers d'identité de réfugiés originaires de certains pays d'Afrique*). Elle travaille actuellement pour Caritas Suisse en tant que responsable de projet.

## Impressum

<b>EDITEUR</b>	 Organisation suisse d'aide aux réfugiés, OSAR Case postale 8154, 3001 Berne Tél. 031 / 370 75 75 Fax 031 / 370 75 00 E-mail : INFO@ osar.ch Internet : www.osar.ch Compte CCP : 30-1085-7
<b>AUTEUR</b>	Angela Benidir-Müller
<b>TRADUCTION FRANCAISE</b>	Gölnaz Houchidar
<b>VERSIONS</b>	Allemand, français
<b>PRIX</b>	Frs 15.--, y compris 2,4 pourcent de TVA. Frais de port en sus.
<b>COPYRIGHT</b>	© 2005  Organisation suisse d'aide aux réfugiés, Berne. Copies et reproductions autorisées sous mention de la source.

## Sommaire

1	Préambule .....	1
2	Situation politique .....	1
3	Situation de sécurité.....	2
4	Système judiciaire .....	2
5	Situation des droits de l'homme : catégories de personnes en danger ....	3
6	Situation économique et sociale .....	5
7	Rapatriements.....	6

## 1 Préambule

**Après la mort, le 5 février 2005, du Président Gnassingbé Eyadéma**, à la tête du gouvernement togolais durant trente-huit ans, et l'élection controversée de son fils, Faure Gnassingbé, à sa succession, la situation politique et de sécurité, ainsi que la situation des droits de l'homme ont beaucoup changé dans le pays. **La situation de sécurité s'est nettement dégradée. La répression à l'encontre des membres de l'opposition s'est également renforcée.** La probabilité d'une amélioration prochaine de la situation est quasiment nulle. La mise à jour ci-après s'appuie sur l'évaluation de rapports récents, rédigés par des sources reconnues<sup>1</sup>, ainsi que sur nos propres recherches.<sup>2</sup>

## 2 Situation politique

Quelques jours seulement après la mort du Président Eyadéma, les dirigeants de l'armée plaçaient l'un de ses fils, **Faure Gnassingbé**, à la tête du gouvernement. Celui-ci décréta un deuil national de deux mois. Il interdit également toute manifestation. La communauté internationale<sup>3</sup> condamna ce coup d'Etat, appela le pays à revenir à l'ordre constitutionnel et lui imposa toute une série de sanctions. Le 25 février 2005, Faure Gnassingbé cédait aux pressions et annonçait sa démission. Des élections présidentielles furent annoncées pour le **24 avril 2005**. Faure Gnassingbé se porta candidat du parti gouvernemental, le **Rassemblement du Peuple Togolais (RPT)**. Bien qu'exclu du scrutin en tant que personne, Gilchrist Olympio, dirigeant du **plus grand parti d'opposition, l'Union des forces de changement (UFC)**, ainsi que les autres grands partis de l'opposition, notamment le Comité d'action pour le renouveau (CAR), la Convention démocratique des peuples africains (CDPA) et l'UFC, se présentèrent aux élections. Emmanuel Bob Akitani fut désigné comme candidat commun de la **Coalition des six partis, dits de l'opposition radicale**. Cependant, au soir du 24 avril, on parlait déjà de manipulations électorales. Le 26 avril, Faure Gnassingbé fut officiellement déclaré vainqueur des élections. La communauté internationale invita le nouveau Président à former un gouvernement d'unité nationale. Aucun accord ne fut toutefois trouvé avec l'opposition, si bien qu'Edem Kodjo, membre fondateur du parti gouvernemental et ancien Premier ministre, fut une nouvelle fois nommé à cette fonction. Tous les ministères liés à la sécurité du pays restèrent entre les mains du RPT, le parti gouvernemental. En clair, le cabinet du Premier ministre n'est donc actuellement composé d'aucun représentant de l'opposition traditionnelle. Des élections législatives devraient toutefois avoir lieu le plus rapidement possible.<sup>4</sup>

---

<sup>1</sup> UNHCR, Amnesty International, U.S. Department of State, IRIN (Integrated Regional Information Network).

<sup>2</sup> Cf. European Country of Origin Information Network : [www.ecoi.net](http://www.ecoi.net)

<sup>3</sup> L'Union Africaine, la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest, notamment pour une Union monétaire (CEDEAO), l'Organisation internationale de la Francophonie, l'Union Européenne, entre autres.

<sup>4</sup> Pour davantage d'informations sur le développement politique du Togo entre 2003 et 2005 : [www.hss.de/1588.shtml](http://www.hss.de/1588.shtml)

### 3 Situation de sécurité

Entre le 5 février et le 5 mai 2005, mais surtout immédiatement après les élections présidentielles du mois d'avril, le Togo fut le théâtre de violents affrontements entre les forces gouvernementales et l'opposition. Des milliers de Togolaises et Togolais étaient descendus dans les rues pour manifester leur désapprobation. A cette occasion, les militants de la coalition d'opposition menèrent des actions d'une extrême brutalité, défiant ainsi les forces de sécurité. Soutenues par les milices et les militants, celles-ci tirèrent alors sur des manifestants sans arme et agressèrent des soi-disant membres de l'opposition, mais aussi de simples citoyens.<sup>5</sup> Au cours de ces émeutes, quatre à cinq cent personnes furent tuées, trente-huit mille autres se réfugièrent dans les pays voisins, le Bénin et le Ghana. Dix mille personnes furent déplacées à l'intérieur du pays. Début août 2005, l'UNHCR enregistrait encore chaque semaine deux cent nouveaux réfugiés.

Les **Forces Armées Togolaises (FAT)** sont composées de l'armée de terre (dont la garde présidentielle), de l'armée de l'air, de la marine, de la *Sûreté Nationale* (police nationale) et de la gendarmerie. Les FAT sont connues comme étant une « armée de cousins ». Septante-cinq pourcent de ses soldats sont originaires du nord du pays. Les deux tiers d'entre eux sont des membres de l'ethnie des Kabyé, à laquelle appartient également la famille de Faure Gnassingbé. La moitié de ces hommes viennent de Pya, lieu de naissance du Président décédé, Gnassingbé Eyadéma. En outre, la grande majorité des garnisons et des infrastructures militaires se trouve également au nord du pays.<sup>6</sup> Enfin, on sait que les « Béréts Rouges » et les « Béréts Verts », unités d'élite, ont aussi participé à la répression de 2005.

Les **milices** représentent un réel problème de sécurité. La plus ancienne d'entre elles, le Haut conseil des associations et mouvements estudiantins (HACAME), a été créée dans les années 1990. Elle se constitue principalement d'étudiants et de soldats. Les milices et les **militants** du parti gouvernemental, ainsi que la coalition d'opposition ont joué un rôle de premier plan durant les troubles de 2005. Dans les villes de Lomé et d'Atakpamé, elles ont été particulièrement actives. Leur lieu de réunion était un centre d'expositions situé près de l'aéroport de Lomé. C'est là qu'elles arrivèrent en camions remplis de matraques à clous. Amnesty International a par ailleurs dénoncé à plusieurs reprises les relations que les forces armées togolaises entretiennent avec les milices.

### 4 Système judiciaire

Le système judiciaire togolais se compose d'une cour constitutionnelle, d'une cour suprême, d'un tribunal de première instance et d'une cour d'appel. Les tribunaux militaires ont quant à eux cessé toute activité. Le code Napoléon ainsi que le droit traditionnel sont tous deux appliqués dans le pays. Dans les campagnes, les chefs

<sup>5</sup> Pour le récit détaillé des événements, cf. Amnesty International, Togo: *Will history repeat itself ?*, 20 juillet 2005, source : [www.ecoi.net](http://www.ecoi.net).

<sup>6</sup> C'est la raison pour laquelle le conflit entre le gouvernement et l'opposition présente certaines composantes géographiques et ethniques. D'une manière très simplifiée, on peut dire que la population du nord fait face à celle du sud du pays.

de village ou les Conseils des aînés sont habilités à juger des cas de droit civil, ainsi que des cas de droit commun de moindre importance. La peine de mort n'a pas été officiellement abolie. Cependant, jusqu'ici, elle n'a été prononcée qu'une seule fois.

**Le régime togolais exerce une forte influence sur les tribunaux.** Bien que la plupart des fonctions soient assurées par des magistrats qui appartiennent à l'Association professionnelle des Magistrats du Togo, association proche du gouvernement<sup>7</sup>, celui-ci ne se prive pas d'exercer de fortes pressions sur les juges et de leur dicter la manière dont ils doivent appliquer la législation. **Les tribunaux se distinguent par la partialité des procédures qu'ils instruisent.** De très nombreux crimes **restent impunis**, en particulier **les atteintes aux droits humains auxquelles se livrent les forces de sécurité.** La Constitution interdit par exemple les arrestations et emprisonnements arbitraires. La réalité est tout autre. Très régulièrement, des prisonniers ont été arrêtés sans mandat et sont longuement retenus, avec ou sans l'assentiment d'un avocat. Le droit à la défense est souvent bafoué, les prévenus ne peuvent que rarement se faire représenter par un avocat indépendant. Par ailleurs, les entretiens entre un prisonnier et son avocat ne bénéficient d'aucune confidentialité. La justice togolaise présente enfin d'autres graves problèmes, tels la corruption et la surcharge chronique des tribunaux. En outre, vivant dans la crainte et soumises aux intimidations, de nombreuses victimes n'osent pas déposer plainte.

## 5 Situation des droits de l'homme : catégories de personnes en danger

Bien que la situation de sécurité semble s'être stabilisée dans le pays, on continue de rapporter des perquisitions nocturnes, des arrestations, des viols et des disparitions. Les autorités togolaises ont également mis en place un système de répression qui intervient à tous les niveaux de production d'organes de presse, quel que soit le cadre dans lequel ils sont édités. Les partis politiques ou les associations, les colonnes d'un journal ou les ondes radiophoniques, voire même certaines pages d'Internet, sont indifféremment concernés. Qu'il s'agisse des membres actifs de partis politiques, des défenseurs des droits de l'homme, des journalistes, des imprimeurs, des distributeurs de tracts et de journaux, ou de simples citoyens, personne ne peut se risquer, notamment en période électorale, à exprimer ses propres opinions sans devoir craindre les intimidations et la répression. La situation n'a donc changé en rien depuis la sanglante succession du général Gnassingbé Eyadéma par son fils. Au contraire, la répression n'a jamais été aussi brutale.<sup>8</sup>

**Les personnalités de l'opposition togolaise** sont clairement visées par les persécutions. Toutes les personnes considérées par le pouvoir comme des opposants sérieux au régime, sont régulièrement agressées physiquement par les forces de

<sup>7</sup> Il existe trois associations de magistrats au Togo : le Syndicat des Magistrats du Togo, l'Association Nationale des Magistrats (ANM) et l'Association Professionnelle des Magistrats du Togo (APMT). La majorité des membres de l'APMT sont partisans du régime.

<sup>8</sup> Office of the High Commissioner for Human Rights, *La mission d'établissement des faits chargée de faire la lumière sur les violences et les allégations de violations des droits de l'homme survenues au Togo avant, pendant et après l'élection présidentielle du 24 avril 2005*, 29 août 2005, source : [www.ohchr.org/english/docs/rapporttogo.pdf](http://www.ohchr.org/english/docs/rapporttogo.pdf).

sécurité. Selon les cas, elles subissent des intimidations, des menaces ou des actes de violence. Elle sont également chassées de leur domicile, torturées et parfois exécutées.

Sont notamment exposés :

**Les membres supposés ou réels de l'opposition radicale, ainsi que ses sympathisants.** L'opposition radicale a remis publiquement en question les résultats des élections présidentielles du 24 avril 2005. C'est principalement la raison pour laquelle certains de ses membres sont victimes de violentes répressions, voire même de persécutions. Depuis le scrutin, les personnes suivantes sont plus particulièrement touchées : **les militants, les dirigeants locaux de l'opposition, les scrutateurs, les observateurs des élections**, ainsi que certains groupements, tels **les jeunes partisans de l'opposition, les enfants d'âge scolaire, les habitants des villes du sud**, comme Lomé (dont en particulier les quartiers d'Ablogamé, de Bè Plage, de Bè Château, de Tokoin Séminaire, entre autres), Aného (quartier de Nylessi), Atakpamé (quartiers de Houdou et d'Oke Ekpa), Aklakou et d'autres encore, **connues pour leur soutien aux mouvements d'opposition**. Toutes ces personnes et groupements risquent les persécutions individuelles et politiques, les arrestations arbitraires, la violence et la torture, et même les exécutions illégales. Les autorités togolaises tiennent une liste de personnes qu'elles soupçonnent d'appartenir à l'opposition et qui seront tôt ou tard arrêtées. Nombre d'entre elles sont déjà retenues dans les prisons civiles de Lomé et de Tsévié. Différents rapports mentionnent également les violences sexuelles que subissent les femmes. La milice et les soldats violent notamment celles qui sont soupçonnées d'avoir apporté leur soutien aux forces de l'opposition.<sup>9</sup>

**Les journalistes.** Depuis 2003, les journalistes qui observent de manière critique le développement politique du pays et qui se refusent à suivre les orientations du gouvernement, sont les principales victimes de la répression. Ils sont persécutés, empêchés de faire leur travail et fréquemment arrêtés. Des journaux sont interdits ou leur publication suspendue. Durant les deux périodes qui ont précédé et suivi les élections présidentielles, le pouvoir a exercé un contrôle particulièrement sévère sur l'information. De nombreux journalistes critiques et **éditeurs de journaux** ont déjà fui le pays. Depuis la mort du Président Gnassingbé Eyadéma, les autorités togolaises ont sans cesse importuné la presse indépendante et les journalistes étrangers qui tentaient de rendre compte de la répression exercée par le gouvernement. Ce harcèlement systématique et les intimidations se sont poursuivis en avril 2005, au cours des journées qui ont précédé et suivi les élections. Ainsi, la *Haute Autorité de l'audiovisuel et de la communication*, l'HAAC, a interdit la diffusion de certaines émissions radiophoniques, saisi du matériel, employé la menace et provisoirement fermé plusieurs radios privées.<sup>10</sup>

**Les militants pour les droits de l'homme**, notamment les membres de l'*Association des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture*, l'ACAT. Ceux-ci sont très fréquemment victimes d'intimidations, d'arrestations et de torture, surtout en période préélectorale. En 2005, les autorités ont tenté une nouvelle fois de réduire au si-

<sup>9</sup> Selon *Amnesty International*, ces actes de violence se sont principalement produits le 26 avril 2005, à Lomé, à Atakpamé et dans la région.

<sup>10</sup> *Radio Lumière, Nana FM, Radio Nostalgie, Kanal FM, Carré Jeunes, RTZ (Radio Télévision Zion), Radio Maria, Rd'Autan, TV7, RFI, BBC.*

lence les organisations locales de défense des droits humains. Le 13 mai, elles ont empêché la tenue d'une conférence de presse de la Ligue togolaise des droits de l'homme qui entendait dresser publiquement un bilan des atteintes aux droits humains dans le pays.

**Les personnalités de l'armée** courent généralement le risque d'être arrêtées et accusées de conspiration contre l'Etat. Les dizaines d'officiers qui ont été arbitrairement appréhendés en mai 2003, sont encore incarcérés dans la prison civile de Lomé sans qu'aucune procédure n'ait été ouverte à leur encontre. De fait, leur vie est menacée par les tortures et les conditions extrêmement dures de leur incarcération.

**Les étrangers**, en particulier les ressortissants du Mali et du Niger. Certains d'entre eux ont été agressés par des manifestants et des militants de la coalition d'opposition durant les troubles qui ont accompagné les élections présidentielles de 2005. Huit personnes originaires du Niger et quatre du Mali ont ainsi trouvé la mort.

## 6 Situation économique et sociale

L'instabilité politique qui règne depuis les années 1990, ainsi que le frein à toute réforme démocratique, ont gravement nui à l'économie togolaise.<sup>11</sup> Le pays a ainsi perdu sa position de centre bancaire et commercial de cette région de l'Afrique et ne reçoit quasiment plus d'aide publique au développement.<sup>12</sup>

**Les femmes** sont exposées à de nombreuses discriminations, notamment en matière d'accès à la formation et à l'emploi. Elles sont également souvent victimes de violences sexuelles. La police n'intervient que rarement pour les protéger. Leur situation est particulièrement dramatique dans les prisons.

L'excision continue d'être pratiquée au Togo, même si cette tradition semble ne se limiter qu'à certains groupes ethniques.<sup>13</sup> Les femmes de religion musulmane, âgées de plus de quarante ans, sans formation, et qui vivent dans les régions rurales ont plus fréquemment subi cette mutilation. Mais elles ne sont pas les seules. Celles qui appartiennent à d'autres religions sont également concernées. En réalité, les femmes ne sont protégées de cette pratique dans aucune des régions du pays.

**Les enfants.** Le Togo est une des plaques tournantes du commerce et de la prostitution d'enfants. Transportés dans des conditions dramatiques, ils sont ensuite soumis au travail forcé ou à la prostitution. A Lomé et dans les pays voisins du Togo, on trouve d'innombrables enfants ainsi exploités. Ils sont de surcroît victimes de maltraitements physiques et psychologiques. Lorsqu'ils parviennent à fuir, ils ne bénéficient d'aucune protection des autorités ni d'une aide concrète qui leur permettrait de retrouver une place au sein de la société togolaise.

---

<sup>11</sup> Pour d'autres informations sur la situation économique et sociale du Togo, cf. Reliefweb : [www.reliefweb.int](http://www.reliefweb.int).

<sup>12</sup> Depuis 1993, l'Union européenne a suspendu son aide au développement pour le Togo en raison du « déficit en démocratie » dont souffre le pays.

<sup>13</sup> Les femmes subissent plus fréquemment l'excision dans les ethnies Kotokolli, Tchamba, Mossi, Yanga et Peuls.



**Les personnes séropositives** ne bénéficient de traitements adéquats que dans la capitale.<sup>14</sup> L'accès aux médecins spécialistes est extrêmement difficile et rares sont celles et ceux qui en ont les moyens. Les trithérapies antirétrovirales ne sont pas généralisées. Malgré une baisse substantielle de leur prix, elles restent inaccessibles à la plupart des Togolais. Des problèmes de livraison des médicaments viennent s'ajouter à ces difficultés, notamment dans le nord du pays. Le risque de décès est bien évidemment très élevé chez toutes les personnes présentant un stade avancé de la maladie et qui n'ont pas accès aux trithérapies.

## 7 Rapatriements

**Actuellement et selon toute probabilité, les Togolais oppositionnels, actifs ou non, qui seront rapatriés dans le pays, seront victimes de persécutions politiques.** Amnesty International<sup>15</sup> et l'UNHCR<sup>16</sup> appellent à la suspension de tout rapatriement des personnes qui risqueraient d'être victimes de violations des droits humains. Compte tenu de la situation actuelle des droits de l'homme au Togo, les deux organisations demandent par ailleurs, avant tout rapatriement forcé, de procéder à un examen détaillé de chaque situation des requérants d'asile qui ont quitté le pays en avril 2005.

**Requérants d'asile en Suisse.** L'Office fédéral des Migrations ne mène actuellement aucun programme d'aide au retour pour le Togo. D'une manière générale, il encourage cependant les retours vers l'Afrique de l'Ouest<sup>17</sup> Fin août 2005, trois cent quarante-six demandes d'asile de ressortissants togolais étaient en cours de procédure. De janvier à fin août 2005, cent vingt nouvelles demandes ont été enregistrées, dont septante-six ont reçu un avis favorable, vingt-cinq ont été rejetées et l'une d'entre elles a été frappée de non-entrée en matière.<sup>18</sup>

---

<sup>14</sup> Cf. UN Aids : [www.unaids.org/en/geographical+area/by+country/togo.asp](http://www.unaids.org/en/geographical+area/by+country/togo.asp); WHO Factsheet Togo, 2004: [www.who.int/GlobalAtlas/predefinedReports/EFS2004/EFS\\_PDFs/EFS2004\\_TG.pdf](http://www.who.int/GlobalAtlas/predefinedReports/EFS2004/EFS_PDFs/EFS2004_TG.pdf); IRIN: [www.plusnews.org/PNfrench/default.asp?SelectRegion=Afrique\\_de\\_l\\_ouest&SelectCountry=Togo](http://www.plusnews.org/PNfrench/default.asp?SelectRegion=Afrique_de_l_ouest&SelectCountry=Togo).

<sup>15</sup> Prise de position sur le Togo de la section suisse d'Amnesty International à la séance de la Commission suisse de recours en matière d'asile du 23 juin 2005, ainsi qu'à l'Office fédéral des Migrations, le 30 juin 2005.

<sup>16</sup> UNHCR, *UNHCR's Position on the treatment of asylum seekers from Togo*, 2 août 2005, source : [www.unhcr.ch/cgi-bin/texis/vtx/home/opendoc.pdf?tbl=RSDLEGAL&id=42f762f54](http://www.unhcr.ch/cgi-bin/texis/vtx/home/opendoc.pdf?tbl=RSDLEGAL&id=42f762f54).

<sup>17</sup> Cf. ODM, Afrique de l'Ouest : encouragement aux retours, source : [www.bfm.admin.ch/fileadmin/user\\_upload/Aktuell/Pressemitteilungen\\_deutsch/2005/PM\\_Westafrica\\_Modul\\_Juni\\_2005\\_d.pdf](http://www.bfm.admin.ch/fileadmin/user_upload/Aktuell/Pressemitteilungen_deutsch/2005/PM_Westafrica_Modul_Juni_2005_d.pdf); IOM Bern : [www.iom.int/Switzerland/laenderprogramme.htm](http://www.iom.int/Switzerland/laenderprogramme.htm)

<sup>18</sup> Office fédéral des Migrations - ODM, statistiques mensuelles, source : [www.bfm.admin.ch/index.php?id=295](http://www.bfm.admin.ch/index.php?id=295).